



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 063-256300187-20250327-2025_03_27-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
27/03/2025

Délibération
n° 2025-03-27

Date de convocation :
13/03/2025

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 50
Nombre de suffrages
exprimés : 56

VOTE :
Pour : 56
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etai^{ent} présents : Voir liste jointe.

Objet : EAU POTABLE : Groupement de commande CHAURIAT – autorisation de signature des marchés

Monsieur le Président rappelle que, lors du comité du 15 février 2024, une délibération a été prise pour la constitution d'un groupement de commandes avec le SIAREC et la commune de Chauriat pour la réalisation de travaux sur 2024 – 2025 et 2026 pour les rues suivantes :

- Rue Tisserand,
- Rue Radegonde,
- Rue Jean Baptiste Farnoux
- Rue du Coin,
- Rue Chantemerle.

Dans cette délibération, nous avons oublié d'autoriser le président à signer les marchés selon l'avis de la CAO.

Une délibération doit être prise pour valider le choix de la CAO de retenir l'entreprise RENON.

Le montant du projet s'élève à 191 812,49 € HT.

DELIBERATION

Le comité syndical, les explications entendues et après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ci-dessus référencés selon l'avis de la CAO.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

